Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 10 (1865)

Heft: 14

Artikel: Actes officiels

Autor: Fornerod, C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-330577

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

gumes. Les troupes fribourgeoises en ont fait l'expérience au grand rassemblement de la Haute-Argovie, et les commandants de compagnie en ont donné les meilleurs témoignages. Quelques observations sur la petite gamelle, le sac à pain et la gourde. La première doit être légèrement cônique, le second moins salissant et plus facile à laver, la troisième moins fragile et d'une plus forte contenance.

Tel est, bien incomplétement rendu, le cadre dans lequel M. le major d'Erlach a su faire entrer une foule de considérations intéressantes. — Nous espérons cependant en avoir assez dit pour engager plusieurs de nos lecteurs à lire in extenso cet utile et intéressant travail.

ACTES OFFICIELS.

Le département militaire de la Confédération suisse aux autorités militaires des cantons.

Berne, 16 juin 1865.

Tit.,

Les essais de tir, qui ont eu lieu avec la nouvelle munition d'ordonnance à expansion (balle Buholz), ont prouvé qu'avec cette munition et le fusil de chasseur, on ne peut faire usage de l'échelle de hausse que jusqu'à la distance de 600 pas, et que cette échelle doit être changée pour les distances de 600 à 1000 pas.

Maintenant, pour passer à la nouvelle graduation de la hausse avec le fusil de chasseur, et pour pouvoir introduire simultanément avec cette dernière la grande capsule, il est extrêmement à désirer qu'on reprenne bientôt l'ancienne munition de Stauch pour le fusil de chasseur.

C'est pourquoi, nous vous recommandons instamment de n'employer autant que possible, dans les exercices d'école et dans les cours de répétition, que la munition de Stauch, et de la remplacer, dès que vous le pourrez, par la nouvelle munition d'ordonnance.

Nous terminons en vous priant d'annoncer aussitôt que possible au département, l'époque où vous espérez avoir épuisé la munition Stauch.

Agréez, etc.

Le chef du département militaire fédéral, C. Fornerod.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

— M. Charles Bürkli vient de faire paraître à Zurich une brochure, sous forme de lettre adressée à MM. les directeurs militaires Ziegler et Stæmpfli, dans laquelle l'auteur revient avec beaucoup de verve, dans son argumentation, sur une